



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



Faire une différence au Manitoba



Plus sécuritaires au Manitoba

Accusations d'incendie criminel à Berens River

Aux premières heures du 29 août, la GRC de Berens River a donné suite à un appel signalant l'incendie du magasin Northern Store et de l'immeuble du centre d'éducation des adultes situé non loin. Bien que les citoyens de la localité aient fait tout leur possible pour maîtriser les flammes, les deux structures ont été complètement détruites et les dommages ont atteint plusieurs millions de dollars.

Dès le 2 septembre l'enquête menée par le détachement de la GRC de Berens River, le Groupe des crimes graves de la GRC à Winnipeg et le Bureau du commissaire aux incendies du Manitoba a permis de déposer des accusations d'incendie criminel à l'encontre d'un adulte et d'un jeune de 17 ans.

Confiscation de demeures à la suite de saisies de drogue

À la fin avril, le Groupe antidrogue du service de police de Winnipeg a découvert des installations de culture de la marijuana dans deux résidences de Winnipeg et y a saisi plus de 900 plantes valant plus d'un million de dollars. La police y a également saisi du matériel de culture valant dans les 16 500 \$ et environ 12 500 \$ en argent comptant. Deux personnes ont été arrêtées pour plusieurs infractions liées à la drogue et pour possession de produits de la criminalité.

L'enquête menée subséquemment par l'Unité mixte des produits de la criminalité a permis d'identifier les résidences comme des produits de la criminalité. L'affaire est allée devant les tribunaux et s'est soldée par la confiscation des deux résidences, dont on estime la valeur totale à environ 644 000 \$, ceci en plus des 12 000 \$ en argent comptant initialement saisis.

GRC vise les conducteurs à haut risque

Durant la longue fin de semaine d'octobre, la GRC du Manitoba a participé à une initiative de sécurité routière nationale destinée à faire des routes du Canada les plus sûres au monde.

L'Opération Impact est une initiative policière visant à informer le public des pratiques de bonne conduite dans le but de sauver des vies et de faire tomber le nombre de blessés sur les routes.

Dans les zones rurales du Manitoba, à la fin octobre on enregistrait déjà 93 décès dus à des accidents de la route pour l'année, un chiffre supérieur au total de 73 décès survenus durant toute l'année 2010.

Au cours de l'Opération Impact, les membres de la Division D de la GRC ont mené des contrôles routiers et des patrouilles supplémentaires ciblant expressément les habitudes de conduite qui présentent des risques élevés.

« L'accroissement du nombre de morts sur les routes est inquiétant. Nous nous attaquons aux comportements posant le plus de risques aux conducteurs, aux passagers et aux autres usagers de la route : la conduite avec facultés affaiblies, le manquement au port de la ceinture et la conduite agressive et inattentive », a dit l'insp. Joanne Keeping, officière responsable des services de la circulation de la Division D de la GRC.

« Nous nous attaquons aux comportements posant le plus de risques aux conducteurs, aux passagers et aux autres usagers de la route : la conduite avec facultés affaiblies, le manquement au port de la ceinture et la conduite agressive et inattentive. »

**L'insp. Joanne Keeping
Services de la circulation
de la Division D de la GRC**

L'initiative a permis d'accuser 14 personnes de conduite avec facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue. Neuf autres personnes ont écopé d'un retrait de permis à la suite des résultats d'un alcootest administré sur place, tandis que 24 personnes ont été accusées de manquement au port de la ceinture de sécurité et 397 autres ont été accusées d'infractions liées à la conduite agressive.

Enfin 108 personnes ont été accusées d'autres infractions au code de la route en vertu de lois provinciales ou du Code criminel. Il y a eu trois morts sur les routes durant la fin de semaine de l'Action de grâces.

L'initiative menée en 2010 avait donné lieu à 24 accusations pour conduite avec facultés affaiblies, 59 accusations pour manquement au port de la ceinture de sécurité et 415 accusations pour conduite agressive. Au cours de la même période l'an dernier, il s'était produit une collision mortelle qui avait coûté la vie à 5 personnes.

L'Opération Impact, parrainée par l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) et Transports Canada, s'inscrit dans le cadre de la Stratégie de sécurité routière 2015 du Canada, qui vise à faire des routes canadiennes les plus sûres au monde d'ici 2015.

Demeurer en contact avec les communautés

Des membres de la GRC assistent à un pique-nique de la communauté musulmane

Le cap. David Ogungbemi, ainsi que la gend. Izza Mian, des Services de recrutement de la Division D, la gend. Laurie Peddle et le s.é.-m. à la retraite Rick Edwards, du programme de la sensibilisation communautaire à la sécurité nationale de la GRC, ont assisté à un pique-nique de la communauté musulmane qui s'est tenu au parc Assiniboine le 10 juillet 2011.

Le pique-nique, organisé par l'association des services sociaux islamiques et neuf autres organisations musulmanes, a donné aux membres de la GRC l'occasion de rencontrer de 400 à 500 personnes de tous les âges. En plus de participer à certains jeux et sports, les membres ont aussi donné des renseignements sur le recrutement.



de droite à gauche : La gend. Laurie Peddle, le s.é.-m. à la retraite Rick Edwards, la gend. Izza Mian, Mme Shahina Siddiqui, et le cap. David Ogungbemi

La GRC organise des activités pour des jeunes évacués en raison des inondations

Le 21 juillet 2011 des membres des Services de police contractuels et autochtones (SPCA) de la Division D de la GRC ont organisé un événement communautaire pour des jeunes hébergés à l'hôtel Greenwood Inn en raison des évacuations dues aux inondations frappant le Manitoba.

Les membres des SPCA ont coordonné des travaux manuels et une partie de basket-ball pour permettre à 25 jeunes de s'amuser et de dépenser de l'énergie pendant leur absence forcée de chez eux.

Après la partie de basket-ball contre les policiers, les jeunes

joueurs ont reçu un ballon de basket cadeau de Basketball Manitoba. Les membres de la GRC ont également aidé les jeunes à réaliser plusieurs travaux d'artisanat, comme des bracelets, des balles d'aki et des lézards en perles.

L'événement a été une belle occasion pour les jeunes des communautés des Premières nations de Lake St. Martin, Fairford, Little Saskatchewan et Dauphin River séjournant temporairement à Winnipeg de passer un après-midi en compagnie d'employés de la GRC, qui s'y sont bien amusés eux aussi.



de droite à gauche :

Devin Beardy, le cap. Lester Houle, Shaden Meeches, le cap. Gabe Simard, le serg. Alex Bear, la gend. Jennifer Warkentin, le serg. Rob Lockhart, Zach Woodhouse, Rodney Narine, la gend. Izza Mian

au devant : Avin Marsden-Beardy, le cap. David Ogungbemi

Les citoyens : « les yeux et les oreilles » de la GRC

Les **Équipes intégrées de la police des frontières (EIPF)** de la GRC situées à Altona et à Boissevain encouragent le public à signaler toute activité suspecte survenant à des pistes d'atterrissage rurales du Manitoba.

Le programme de surveillance aéroportuaire de la GRC a été instauré pour combattre le transport de marchandises de contrebande par voie aérienne. Le programme a pour but d'encourager le public à fournir des renseignements permettant d'entamer ou de poursuivre des enquêtes portant sur les activités illicites dans l'espace aérien canadien et aux champs d'aviation non réglementés.

La GRC a fait équipe avec l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et d'autres organismes gouvernementaux

pour lutter contre le passage illicite de stupéfiants et d'autres marchandises de contrebande. Les renseignements obtenus par le biais du programme de surveillance aéroportuaire sont communiqués aux organismes les mieux en mesure de passer à l'action.

Il arrive que les aéronefs servent à transporter subrepticement des marchandises de contrebande de part et d'autre de la frontière et à l'intérieur de la province.

Les pilotes, les directeurs et les employés d'aéroport, et les particuliers peuvent venir en aide aux autorités en sachant ce qu'il faut guetter et en devenant les yeux et les oreilles du programme de surveillance aéroportuaire.

Voici des exemples d'activités suspectes :

- Atterrissage sur une piste isolée après les heures normales d'exploitation
- Aéronef qui atterrit, vole ou décolle sans l'éclairage requis;
- Aéronef ayant été modifié afin de pouvoir transporter une charge plus lourde ou plus de carburant;
- Aéronef dont le numéro d'immatriculation a été camouflé ou modifié (les lettres « CF » et « CG » servent à identifier les appareils canadiens, le « N », les appareils américains);
- Aéronef dont les fenêtres sont recouvertes de papier ou de ruban adhésif;
- Largage d'articles durant le vol;
- Trous dans la clôture de périmètre.



Si vous remarquez quelque chose de bizarre, notez les détails, comme par exemple :

- l'heure, la date et l'endroit de l'incident (coordonnées GPS si possible),
- la nature des activités observées,
- la description des personnes, des véhicules, ou des aéronefs, dont le numéro d'immatriculation, s'il s'agit d'un avion à aile haute ou basse, s'il s'agit d'un monomoteur ou d'un bimoteur,
- la dernière direction dans laquelle il a volé,
- l'altitude.

Nous prions quiconque soupçonne le passage illicite de marchandises de contrebande ou la commission d'autres activités illicites dans des régions rurales du Manitoba de,

composer le numéro sans frais **1-888-MAN-IBET** (626-4238) ou d'appeler le service de police de sa localité.

Saisie d'articles contrefaits

La diligence des membres de la Section de l'exécution des lois fédérales (SELF) de la GRC a permis d'éliminer du marché des marchandises contrefaites valant plus d'un million de dollars.

Au cours d'une enquête longue de deux mois, les policiers ont fait six saisies d'articles contrefaits, dont des vêtements, des sacs à main, des bijoux et des maillots de hockey.

Le 21 août, des membres de la SELF, en collaboration avec du personnel de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), ont saisi une cargaison de faux maillots de l'équipe de hockey des Winnipeg Jets. Les 40 maillots saisis, dotés du nouveau logo et des écussons d'épaule, avaient une valeur marchande d'environ 12 000 \$.

Vers la fin septembre, des membres de la SELF et de l'ASFC ont fait un autre coup de filet et saisi cette fois 190 faux maillots de l'équipe de hockey des Winnipeg Jets destinés à divers magasins de Winnipeg. L'enquête a permis de déterminer que les maillots contrefaits, dont la valeur marchande dépassait les 76 000 \$, avaient été fabriqués en Chine et expédiés à Winnipeg, où s'est faite la saisie.

Les imitations de maillots officiels des Winnipeg Jets saisis comportaient le nom des joueurs et étaient offertes dans les deux couleurs, celle pour les matchs à domicile et celle pour les matchs

sur la route, mais les couleurs n'étaient pas exactes et les maillots étaient de mauvaise qualité.

Le cap. John Montgomery, de la Section de l'exécution des lois fédérales de la GRC a déclaré que « l'un des problèmes est que bien des consommateurs n'envisagent pas est l'aspect sécurité. Il n'y a aucune garantie que les articles contrefaits ont subi une inspection quelconque, qu'ils répondent aux normes de qualité, et qu'ils ne contiennent pas de matières dangereuses ».

« L'un des problèmes est que bien des consommateurs n'envisagent pas est l'aspect sécurité. Il n'y a aucune garantie que les articles contrefaits ont subi une inspection quelconque, qu'ils répondent aux normes de qualité, et qu'ils ne contiennent pas de matières dangereuses ».

**Le cap. John Montgomery
Section de l'exécution des lois fédérales de la GRC**

À la mi-août, dans le cadre d'une enquête sur la distribution au détail de vêtements contrefaits, les enquêteurs de la SELF ont exécuté un mandat de perquisition dans un magasin de vêtements de Grand Marais. Les policiers de la GRC y ont saisi plus de 350 articles contrefaits

ou paraissant l'être portant diverses grandes marques et estimés valoir plus de 18 000 \$.

En septembre les enquêteurs de la SELF ont perquisitionné un magasin du centre commercial Portage Place à Winnipeg. Ils y ont saisi des marchandises contrefaites valant dans les 500 000 \$, notamment des vêtements et des accessoires supposément de marques haut de gamme ainsi que plus de 200 DVD et CD contrefaits.

Deux semaines plus tard, des policiers de la GRC ont exécuté un deuxième mandat de perquisition au même magasin et saisi d'autres marchandises contrefaites valant encore dans les 500 000 \$.

Toujours en septembre, les enquêteurs de la SELF ont exécuté un mandat de perquisition dans un magasin de l'îlot 300 de la route St. Anne à Winnipeg, dans le cadre d'une enquête en cours sur des violations de la Loi sur le droit d'auteur et de la Loi sur les marques de commerce.

Les membres de la GRC ont saisi environ 155 000 \$ d'articles contrefaits, dont des bijoux, des vêtements et des accessoires haute-couture.



Si cela semble trop beau pour être vrai

Tout le monde aime les aubaines. Mais comme on l'entend souvent dire, si cela semble trop beau pour être vrai, c'est probablement le cas.

À l'approche de la saison des fêtes, nous rappelons aux consommateurs d'y réfléchir à deux fois avant d'acheter des marchandises contrefaites.

Les articles contrefaits les plus courants sont les vêtements haute-couture et les produits audio-visuels tels les DVD.

Les enquêteurs de la GRC ont pourtant trouvé des versions contrefaites et des imitations de dentifrice, de scies tronçonneuses, de casques de hockey et de vélo, de luminaires, de pièces automobiles, de disjoncteurs, de produits pharmaceutiques, de shampooing, de piles électriques, de bijoux et bien plus encore.

Quel que soit l'article dont les consommateurs ont besoin, ils peuvent s'en procurer une version contrefaite quelque part.

Les articles contrefaits ne sont pas mis à l'épreuve et ne répondent à aucune norme de sécurité. Ils peuvent donc causer de graves blessures et même la mort.

Les criminels se livrant à des infractions liées aux droits de propriété intellectuelle – soit le piratage des droits d'auteur et la contrefaçon des marques – vont des membres des groupes du crime organisé jusqu'aux détaillants qui écoulent de petites quantités d'articles contrefaits pour grossir quelque peu leur revenu.

Beaucoup de gens ne savent pas non plus qu'en achetant ces imitations vendues à bon marché, ils peuvent soutenir sans le vouloir les activités du crime organisé ou d'autres types de criminalité.

Les pertes d'emplois dues aux revenus moindres des entreprises légitimes est une autre conséquence de la contrefaçon.

Quels sont certains des signes susceptibles d'indiquer qu'un article est contrefait?

Le public et les détaillants devraient faire attention aux quatre indications suivantes, qui peuvent signaler que l'article est contrefait :

Conditionnement : Scrutez l'emballage pour voir s'il contient des fautes d'orthographe ou s'il est de mauvaise qualité.



Prix : S'il semble trop beau pour être vrai, c'est probablement le cas.

Établissement : Faites vos achats chez des commerçants dignes de confiance et méfiez-vous encore plus quand vous magasinez sur Internet.

Produit : Assurez-vous que sa qualité et son apparence sont satisfaisantes.

Que doit faire un consommateur soupçonnant qu'un produit est contrefait?

Tout consommateur soupçonnant qu'un produit est contrefait devrait prendre contact avec le fabricant légitime.

Si l'article risque de poser un danger sur le plan de la santé ou de la sécurité, veuillez communiquer avec le détachement de la GRC de votre localité.